

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 4 novembre à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 octobre 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 octobre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Luc BOULLEE / Catherine FORTES à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Maryse GIROD / Dahlila MEDDOUR à Pascale RAPP / Patrick PAGLIA à Christophe VAILLANT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Pascale RAPP
déléguée de la Commune de COISEVAUX

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°194/2021

Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 30 septembre 2021

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 novembre 2021

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 4 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 octobre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 octobre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Luc BOULLEE / Catherine FORTES à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Maryse GIROD / Dahlila MEDDOUR à Pascale RAPP / Patrick PAGLIA à Christophe VAILLANT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Pascale RAPP
déléguée de la Commune de COISEVAUX

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°195/2021

Objet : Piste de BMX Champey : Déclaration d'intérêt communautaire

Le Président expose que la piste de BMX de Champey créée à l'origine par la commune de Champey fait partie des 2 seules pistes BMX du Département de la Haute Saône (avec celle de Vesoul) et référencées dans le schéma départemental des équipements sportifs.

Construite à l'origine pour répondre à la demande du club local, la piste de Champey a acquis au fil des années une notoriété régionale avec l'accueil de belles manifestations, de compétitions de tous niveaux y compris des challenges France. À titre d'exemple la Fédération Française de cyclisme a retenu la piste de Champey pour le challenge France en 2014 puis de nouveau en 2017 pour une compétition qui a rassemblé près de 600 pilotes pour la qualification des championnats de France. Un nouveau Challenge régional vient d'être organisé cet Automne 2021.

Régulièrement, des investissements sont donc nécessaires pour faire évoluer la pratique sportive mais aussi pour respecter les changements des normes fédérales.

C'est ainsi que la CCPH a par le passé déjà reconnu l'intérêt communautaire de cet équipement dont le rayonnement dépasse naturellement les seules frontières du Pays d'Héricourt. À ce titre nous avons participé à des travaux de mise aux normes en 2017-2018 en apportant un fonds de concours à la commune pour 8 375 €.

À ce jour, le club a un effectif de 62 licenciés provenant de 5 communautés de communes de Haute Saône et en provenance du Territoire de Belfort. 4 créneaux d'entraînement sont assurés par des bénévoles le mercredi et le samedi avec des sessions de stages pendant les vacances scolaires.

La Commune de Champey saisie par le club pour accompagner les nouveaux besoins d'investissement a engagé des premiers échanges avec le bureau communautaire, compte tenu du caractère intercommunal par nature de la piste de BMX. Le conseil municipal a ensuite délibéré dans sa séance du 7 Avril 2021 pour officiellement demander à la CCPH d'accueillir cet équipement dans ses compétences.

Après rencontre avec les dirigeants du Club puis définition des modalités de transfert en bureau, il est proposé de reconnaître le caractère intercommunal de cet équipement afin de consolider la dynamique engagée par le club en prenant en charge le programme de travaux d'autant que la CCPH mobilisera plus facilement les subventions sur ce type de projet.

Les modalités de transfert envisagées sont les suivantes :


- Mise à disposition du foncier à titre gratuit par la commune au moyen d'une convention longue durée de 20 années
- Mise à disposition de la piste à la CCPH à titre gratuit qui en assurera la responsabilité de propriétaire et qui à ce titre aura en charge les frais inhérents à la piste elle-même : travaux, assurance, maintenance et charges d'éclairage, électricité ...
- Entretien de la piste par la CCPH en lien avec le club et ses bénévoles
- Entretien des abords du site et prise en charge financière (tonte, débroussaillage, voirie d'accès, déneigement, eaux pluviales ...) par la commune de Champey
- Conservation des pouvoirs de police lors des manifestations par le Maire

À titre indicatif les travaux qu'il conviendrait de conduire sont : Reprofilage du tracé de la ligne droite avec création d'une butte de 5 mètres, remplacement de la grille de départ, éclairage, clôture du site, portique au-dessus de la butte. Coût d'environ 120 000 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) :

- **DECIDE** de déclarer d'intérêt communautaire la piste de BMX de Champey,
- **AUTORISE** le Président à la signature de la convention de mise à disposition avec la commune de Champey,
- **AUTORISE** le Président à la signature d'une convention d'utilisation et d'objectifs avec le club.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 5 novembre 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 
ID : 070-247000722-20211104-195_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211104-196_2021-DE

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
29 octobre 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

41

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 4 novembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 octobre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Luc BOULLEE / Catherine FORTES à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Maryse GIROD / Dahlila MEDDOUR à Pascale RAPP / Patrick PAGLIA à Christophe VAILLANT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Pascale RAPP
déléguée de la Commune de COISEVAUX



N°196/2021

Objet : Désignation d'un représentant au Syndicat Mixte de Transport Nord Franche-Comté

Le Président expose que selon les statuts du syndicat, la CCPH dispose de 2 délégués titulaires au sein du Comité Syndical. Par délibération n°97/2020 du 16 juillet 2020, le conseil communautaire a élu Fernand BURKHALTER et Jean-Jacques SOMBSTHAY comme titulaires.

Suite à la démission de Jean-Jacques SOMBSTHAY, il est proposé de désigner Dominique CHAUDEY pour le remplacer.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **ELIT** Dominique CHAUDEY en tant que titulaire au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte de transport Nord Franche-Comté

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 novembre 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 4 novembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 octobre 2021.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 octobre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

41

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Luc BOULLEE / Catherine FORTES à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Maryse GIROD / Dahlila MEDDOUR à Pascale RAPP / Patrick PAGLIA à Christophe VAILLANT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Pascale RAPP
déléguée de la Commune de COISEVAUX

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°197/2021

Objet : Plan vélo – Extension de la voie du tram : Modification du plan de financement.

Le Président rappelle que la délibération n°121/2017 en date du 27 juin 2017, adoptée à l'unanimité, a acté les modalités de répartition des coûts de financement pour la création de pistes cyclables de la façon suivante :

- En agglomération : voirie en site partagé : financement à 100 % par la commune puisqu'il s'agit en général d'un marquage peinture de pistes contiguës à la chaussée.
- En agglomération et hors agglomération : site propre : maîtrise d'ouvrage CCPH et fonds de concours de la commune à 50 % du reste à charge (après subventions).
- Ouvrages type souterrain ou piste en forêt : prise en charge à 100 % par la CCPH.
- Signalétique : prise en charge à 100 % par la CCPH pour raison d'uniformité.
- Communication : prise en charge 100 % CCPH.
- Il est également rappelé que la délibération n° 121/2018 du 27 juin 2018 a ajusté la délibération 121/2017 en précisant que la CCPH cherchera à mobiliser au minimum 70 % de financement et qu'il est retenu un **taux maximal de participation des communes de 15 %**.
- Dès lors qu'une zone est réputée ou identifiée comme dangereuse, celle-ci devra obligatoirement être priorisée en site propre. La validation d'un circuit sera conditionnée à l'accord financier des communes concernées par le tracé et par un fonds de concours.

Le projet d'extension de la voie du tram peut mobiliser des financements au titre du Département, de l'Etat (DETR) et de l'Europe (FEDER) mais ceux-ci restent aléatoires hors contrats et pour rappel, il appartient aux communes de participer financièrement au reste à charge sachant que c'est la Communauté de Communes

qui assumera le risque de non mobilisation du taux maximum de subvention. La participation des communes sera appelée sur ces bases en fonction du linéaire traversé.

Le plan de financement de la délibération n°177/2021 du 30 septembre 2021 doit être modifié et scindé en 2 à la demande des services départementaux. En effet, ce projet d'extension de voie du tram court sur 2 contrats, le PACT 1 et le PACT 2, et il convient d'ajuster les plans de financement afin d'être conforme aux contrats.

• **PACT 1 : tronçon : Champey – Saulnot :**

DEPENSES EN € HT		RECETTES		Taux
Travaux-imprévis-honoraires-signalétique	680 000 €	DETR	272 000 €	40.00 %
		PACT 1	238 000 €	35.00 %
		CCPH	170 000 €	25.00 %
TOTAL	680 000 €	TOTAL	680 000 €	100 %

• **PACT 2 : tronçon Couthenans – Champey :**

DEPENSES EN € HT		RECETTES		Taux
Travaux-imprévis-honoraires-signalétique	500 000 €	DETR	200 000 €	40.00 %
		PACT 2	100 000 €	20.00 %
		DEPARTEMENT (sectoriel)	50 000 €	10.00 %
		FEDER	50 000 €	10.00 %
		CCPH	100 000 €	20.00 %
TOTAL	500 000 €	TOTAL	500 000 €	100 %

• **Plan de financement du projet global :**

DEPENSES EN € HT		RECETTES		Taux
Travaux	993 000 €	DETR	472 000 €	40.00 %
Imprévis	100 000 €	PACT 1	238 000 €	20.17 %
Honoraires	80 000 €	PACT 2	100 000 €	8.47 %
Signalétique	7 000 €	DEPARTEMENT (sectoriel)	50 000 €	4.24 %
		FEDER	50 000 €	4.24 %
		CCPH	270 000 €	22.88 %
TOTAL	1 180 000 €	TOTAL	1 180 000 €	100 %

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOpte** les nouveaux plans de financements,
- **ADOpte** les modalités de répartition financière dans les conditions définies ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président au dépôt des dossiers de demande de subvention.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 novembre

Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211104-197_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211104-198_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 4 novembre à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 octobre 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 octobre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Luc BOULLEE / Catherine FORTES à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Maryse GIROD / Dahlila MEDDOUR à Pascale RAPP / Patrick PAGLIA à Christophe VAILLANT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Pascale RAPP
déléguée de la Commune de COISEVAUX



N°198/2021

Objet : Plan vélo – Héricourt/ Montbéliard : Aménagement d'une passerelle et adoption du plan de financement

Le Président expose que la CCPH, dans le cadre de son plan vélo, a identifié comme axe structurant la liaison Héricourt-Montbéliard (4 km), inscrite comme prioritaire dans le schéma départemental des pistes cyclables du Département. À ce titre, elle prévoit la construction d'une passerelle cyclo-piétonne permettant de créer une continuité directe entre la rue Elion et la Rue des Prés et permettra également un accès sécurisé à la gare d'Héricourt. La création de cette voie cyclable est inscrite au contrat PACT 2 mais la création d'une passerelle hors projet global ne peut pas être prise en charge au titre du contrat. Cependant, étant donné que cette passerelle s'intègre dans un projet cohérent de connexion à l'agglomération de Montbéliard, il convient de rechercher des financements plus traditionnels qui permettront par la suite d'assurer la continuité des voies cyclables.

Le projet de création d'une passerelle peut donc mobiliser des financements au titre de l'Etat (DETR) et de l'Europe (FEDER) mais ceux-ci restent aléatoires surtout pour le FEDER compte tenu de la nouvelle politique européenne encore en construction.

Pour rappel, il appartiendra à la ville d'Héricourt de participer financièrement au reste à charge dans la limite de 15 % du coût projet. (voir rapport précédent).

Le plan de financement s'articule de la façon suivante sachant qu'aucune garantie n'est apportée sur le niveau d'intervention de l'Europe et de l'Etat sur un tel projet :

DEPENSES EN € HT		RECETTES	Taux
Travaux	313 000 €	DETR	136 000 € 40.00 %
Honoraires	15 000 €	FEDER	136 000 € 40.00 %
Imprévus	12 000 €	CCPH	68 000 € 20.00 %
TOTAL	340 000 €	TOTAL	340 000 € 100 %

La participation de la ville d'Héricourt oscillera entre 10% et 15% soit entre 34 000 € et 51 000 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOpte** le plan de financement susvisé,
- **AUTORISE** Président ou le Vice-Président délégué à la signature de la convention d'attribution du fonds de concours avec la ville d'Héricourt dans les conditions rappelées.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 5 novembre 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211104-198_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 4 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 octobre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 octobre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Luc BOULLEE / Catherine FORTES à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Maryse GIROD / Dahlila MEDDOUR à Pascale RAPP / Patrick PAGLIA à Christophe VAILLANT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Pascale RAPP
déléguée de la Commune de COISEVAUX

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°199/2021

Objet : Adoption du CRAC ACIER + pour l'année 2020 remis par SEDIA.

Le Président expose que comme chaque année, il convient d'adopter le compte-rendu annuel au concédant (CRAC) pour l'opération immobilière dite « Bâtiment ACIER PLUS » confiée à SEDIA.

Le CRAC 2020 complet, disponible en consultation au siège de la CCPH, reprend les points suivants : Historique – Situation administrative – Données physiques – Compte de résultat prévisionnel - Moyens de financement – Conclusions et perspectives.

Pour mémoire, le site comprend un bâtiment de **16 926 m²** sur une parcelle de 37 855 m².

Les derniers investissements réceptionnés en 2018 et 2019 ont permis de créer une surface de 1 029 m² (ateliers et locaux sociaux) demandée par l'entreprise et également de financer des dépenses liées au process. Ces dernières dépenses s'élèvent à 2,2M€ et se sont traduites par une prolongation du bail pour une nouvelle durée de 9 années.

Le compte de gestion au 31/12/2020 fait apparaître un résultat d'exploitation de **64 000 €** pour l'exercice.

La trésorerie cumulée est négative à hauteur de **- 345 000 €**.

Ce chiffre s'explique par un certain nombre de régularisations comptables non encore réalisées au 31 décembre 2020 :

- La signature d'un avenant au bail commercial suite à la livraison en 2018 et 2019 des extensions nord et ouest. Cet avenant prend en compte le surloyer à appliquer dans le cadre de la prise en charge des travaux de process par SEDIA soit 16 749€ HT par an pendant 9 ans.

- L'exonération du loyer du 2^{ème} trimestre 2020 (89 611.75 € HT) afin d'accompagner l'entreprise dans la gestion économique de la crise sanitaire 2020. À noter que ce loyer trimestriel sera reporté à la fin du bail commercial.
- Un reliquat de taxe foncière correspondant à une revalorisation de 222 948 € sur 2019 et 2020. Les services fiscaux ont été alertés sur ce point qui semble dû à une erreur de traitement suite à l'absorption de SOCAD par SEDIA.

SUR LA DETTE

L'emprunt de 2.5 M€ contracté auprès de DEXIA en 2003 afin de financer l'achat du bâtiment initial et de l'extension n°1 prendra fin au 31 décembre 2021 avec une annuité de 8 000 €.

L'emprunt de 790 000 € contracté en 2008 auprès de la Caisse d'épargne afin de financer le rachat de la 2^{ème} extension du bâtiment (1232 m²) est arrivé à terme au 31 décembre 2020.


Un troisième emprunt de 2.2 M€ a été contracté en 2019 auprès de la Banque des Territoires (ex CDC) au taux fixe de 1.15 % pour une durée de 11 ans afin de financer la troisième extension.

La garantie de cet emprunt est apportée par la CCPH à hauteur de 50%. Le montant restant à rembourser au 31/12/2020 est de 1 916 K€. Malgré les travaux supplémentaires réalisés dernièrement, le risque a été très amoindri puisque la garantie d'emprunt est passée de 80% à 50%.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) :

- **APPROUVE** le CRAC remis par SEDIA pour l'opération immobilière ACIER PLUS au 31 décembre 2020,
- **AUTORISE** Président à signer l'avenant n°7 à la concession d'aménagement et de gestion prévoyant la prolongation de sa durée en corrélation avec le bail commercial et son avenant et prenant en compte le montant définitif des investissements 2018/2019.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 5 novembre 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 
ID : 070-247000722-20211104-199_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 4 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 octobre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 octobre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Luc BOULLEE / Catherine FORTES à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Maryse GIROD / Dahlila MEDDOUR à Pascale RAPP / Patrick PAGLIA à Christophe VAILLANT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Pascale RAPP
déléguée de la Commune de COISEVAUX

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°200/2021

Objet : Immobilier d'entreprise : Attribution d'une subvention à Atelier DELAVELLE

Le Président rappelle qu'en Juillet 2021, le Conseil communautaire a délibéré en faveur d'une aide à l'immobilier présentée par l'atelier Hugo DELAVELLE à Saulnot de 7 206 € représentant 5% de dépenses estimées à 144 120 €.

Ce projet fait suite à l'acquisition par Monsieur DELAVELLE de l'ancien site Colas de Saulnot pour lequel nous avons déjà apporté une subvention de 21 933 € (pour un total de dépenses de 438 664 €). À l'issue de cette première phase et selon notre règlement d'intervention plafonnant le montant des subventions en aide à l'immobilier à 50 000 €, il restait un montant de subvention mobilisable de 28 067 €.

Depuis Juillet, le plan de financement du projet a évolué et certains travaux de cloisonnement qui devait être réalisés par l'entreprise DELAVELLE en direct et donc non éligibles seront au final confiés à un prestataire extérieur.

Monsieur DELAVELLE a donc adressé fin septembre au Département des éléments complémentaires portant le projet à 252 998 € comprenant le cloisonnement du bâtiment et des travaux d'électricité et de chauffage. Après étude du dossier par le Département, le montant des dépenses éligibles est fixé à 244 860 € soit une subvention éligible de 12 243 € pour chaque collectivité.

Il conviendrait de prendre une nouvelle délibération afin de valider ce nouveau montant qui reste compatible avec le solde de subvention mobilisable.

Les crédits sont disponibles au budget développement économique.

À noter que ce nouveau dossier n'est pas éligible à une aide de la région qui a déjà atteint sur la première phase du projet le montant maximum de sa subvention soit 50 000 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'allouer à l'atelier HUGO DELAVELLE, via la SCI des Champs Piot dont Monsieur DELAVELLE est l'actionnaire majoritaire, une subvention de **12 243 €** au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise. En application de la délégation d'octroi accordée par la Communauté de communes du Pays d'Héricourt au Département de la Haute-Saône, cette subvention est attribuée sous réserve de l'instruction de la demande par les services du Département,
- **ANNULE** la délibération n° 139/2021 du 6 juillet 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 novembre 2021

Le Président,



Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211104-200_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 4 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 octobre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 octobre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Luc BOULLEE / Catherine FORTES à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Maryse GIROD / Dahlila MEDDOUR à Pascale RAPP / Patrick PAGLIA à Christophe VAILLANT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Pascale RAPP
déléguée de la Commune de COISEVAUX

* * * * *

N°201/2021

Objet : Requalification de la Tuilerie : Indemnités d'évictions à Monsieur ALTAN

Le Président rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire depuis 2017 du site de la filature du moulin d'une surface totale de 8 400 m² situé rue de la tuilerie à Héricourt. Une première phase de requalification a été menée en 2018 et 2019 avec la démolition d'une partie du bâtiment et la construction du bassin d'apprentissage de la natation sur une emprise de 1 570 m².

Il subsiste encore un bâtiment vétuste de type industriel d'une surface de 2 900 m² composé de cellules artisanales dont 2 sont toujours occupées par des entreprises dans le cadre de baux commerciaux.

Afin d'avancer sur le projet de requalification de cette friche industrielle qui nécessitera une démolition complète du site, les locataires ont été informés de notre volonté de mettre fin à leurs baux respectifs.

Comme le prévoit le code du commerce, il convient de proposer une indemnité d'éviction qui doit tenir compte de la situation de chaque locataire : taille du local, date de fin du bail, ...

En date du 30 septembre, le conseil communautaire a délibéré au sujet de l'indemnité d'éviction versée au premier locataire, Monsieur Rachid HARRACH, représentant la société SAMM SERVICES.

Le second locataire est Monsieur Yusuf ALTAN dont le bail arrive à terme au **31 août 2023**. Monsieur ALTAN occupe un local de 600 m² pour un loyer mensuel de 600 € TTC. Il exerce une activité de carrosserie automobile en tant qu'entrepreneur individuel.

Un accord est aujourd'hui trouvé avec Monsieur ALTAN qui accepte libérer son local au 30 novembre 2021, vide de tous matériels. Monsieur ALTAN a accepté par écrit une indemnité d'éviction de 15 000 € prenant en charge ses frais de déménagement et de relogement. Sur cette indemnité seront appréhendées les régularisations de taxes foncières 2019 et 2020. Monsieur ALTAN bénéficiera par ailleurs d'une remise gracieuse des loyers et charges sur la période du 01/01/2021 au 30/11/2021.

En complément de l'indemnité d'éviction, il lui est accordé une remise gracieuse des sommes dues au titre des loyers charges comprises pour l'année 2021 compte tenu des négociations engagées avec lui depuis le début de l'année.

L'indemnité d'éviction sera versée en deux fois :

- 50% après réception de son accord et validation par le Conseil communautaire,
- 50% à la libération des locaux à la date convenue qui devront être vidés de tous matériel et déchets.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** l'indemnité de 15 000 € pour la Monsieur ALTAN titulaire du bail depuis le 1er juin 2016, Sur cette somme seront appréhendés par le trésor public 211.41 € au titre de la régularisation des taxes foncières 2019 et 2020 à émarger sur le budget principal,
- **Accorde** la remise gracieuse des loyers et charges à percevoir pour la période du 01/01/2021 au 30/11/2021, soit 9 279,48 € TTC,
-
- **ACTE** que Monsieur ALTAN, en tant qu'entrepreneur individuel, remplit toutes les conditions pour bénéficier de l'indemnité d'éviction précitée, conformément aux dispositions de l'article L145-14 du Code du Commerce,
- **AUTORISE** le Président à signer une décision de versement, en application de la présente délibération et conformément au contrat liant Monsieur ALTAN et la CCPH.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 5 novembre 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211104-201_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 4 novembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 octobre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Luc BOULLEE / Catherine FORTES à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Maryse GIROD / Dahlila MEDDOUR à Pascale RAPP / Patrick PAGLIA à Christophe VAILLANT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Pascale RAPP
déléguée de la Commune de COISEVAUX

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°202/2021

Objet : Recrutement d'un manager de commerce - Demande de subvention Banque des Territoires

Le Président rappelle qu'afin d'accompagner les artisans et commerçants du Pays d'Héricourt la Communauté de communes s'était engagée sur la période 2018 – début 2021 dans le dispositif FISAC (Fonds Interministériel de Soutien à l'Artisanat et au Commerce) qui à son terme a été suivi par le dispositif Régional du Fonds Régional des Territoires actuellement en vigueur.

Pour l'animation et le suivi des crédits FISAC nous avons fait le choix de recruter pour la durée du dispositif un manager de commerce dont l'action a été très positive.

Aujourd'hui dans le cadre de **Petite Ville de Demain** où la CCPH s'est engagée aux côtés de la ville d'Héricourt, nous souhaitons poursuivre et amplifier la démarche engagée en recrutant pour une durée de 2 ans un nouveau manager de commerce et nous inscrire ainsi dans la mesure pilotée par la Banque des Territoires au titre de France Relance.

En effet, si notre dossier est retenu, nous pouvons espérer une aide sous forme d'un forfait de 20 000 € par an pendant 2 ans dans la limite de 80% du coût du poste, soit 40 000 € maximum.

Les missions du manager de commerce seront très semblables à celles déjà occupées précédemment (accompagnement des entreprises dans leur besoin de travaux de modernisation, d'adaptation de leurs locaux, de leurs outils de travail, animation en lien avec l'association des commerçants, organisation d'évènements, orientation et aide au montage des dossiers de subvention) mais la mesure est orientée sur la

digitalisation du commerce ce que nous avons déjà mis en œuvre avec succès avec la plateforme en bas de chez moi.

En effet la mesure gouvernementale visant prioritairement le soutien à la numérisation de l'économie de proximité, il conviendra de poursuivre notre action en ce sens.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de créer un poste de manager de commerce pour une durée de 2 ans à compter du 01 décembre 2021 en référence au grade de rédacteur territorial,
- **AUTORISE** le Président à déposer une demande de subvention au titre du dispositif dédié de France Relance auprès de la Banque des Territoires.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 novembre 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211104-202_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 4 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 octobre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 octobre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Luc BOULLEE / Catherine FORTES à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Maryse GIROD / Dahlila MEDDOUR à Pascale RAPP / Patrick PAGLIA à Christophe VAILLANT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Pascale RAPP
déléguée de la Commune de COISEVAUX

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°203/2021

Objet : Autorisation de signer la convention avec le Département de Haute-Saône pour la mise à disposition des gymnases.

Le Président expose que lors du Conseil communautaire du 5 novembre 2020, le Conseil avait acté du principe de percevoir une aide à l'investissement du Département en contrepartie de l'utilisation par le collège Pierre et Marie Curie du Centre sportif intercommunal André Girard. Une convention actant des modalités de mise à disposition de l'équipement et du versement de l'aide devait nous être proposée par les services du Département.

Le projet de convention nous a été transmis par les services du Département et fera l'objet d'un examen en commission permanente du Département le 8 novembre prochain. Ce projet est joint en annexe.

Pour mémoire la subvention est calculée sur la base des effectifs accueillis au collège à la rentrée 2020.

Cette aide est d'un montant de 12 672 € pour 768 élèves soit un total de 38 016 € pour les 3 années couvertes par la convention (2020-2021-2022).

En parallèle un dossier de subvention devra être présenté au département au plus tard en 2022 afin de bénéficier de cette subvention. Le conseil communautaire sera donc appelé à se prononcer à nouveau sur ce sujet afin de valider le plan de financement.

Une fois le dossier de financement déposé et l'aide du département notifiée (courant 2022) la Communauté de communes disposera d'un délai de 2 années pour réaliser les travaux.

Cette somme sera affectée aux travaux programmés en 2022 de renouvellement du revêtement de sol, de mise aux normes de l'éclairage et à l'équipement du CSIAG en badges d'accès.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer avec le Conseil Départemental, la convention d'aide à l'investissement pour les équipements sportifs.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 5 novembre 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211104-203_2021-DE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Binhaleu", enclosed within a blue rectangular frame.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 4 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 octobre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 octobre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURLKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Luc BOULLEE / Catherine FORTES à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Maryse GIROD / Dahlila MEDDOUR à Pascale RAPP / Patrick PAGLIA à Christophe VAILLANT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Pascale RAPP
déléguée de la Commune de COISEVAUX

✦ ✦ ✦ ✦ ✦

N°204/2021

Objet : Autorisation de signer une convention de mise à disposition du bassin d'apprentissage

Le Président expose que Mme SAUVAGEOT, Maître-Nageur Sauveteur au bassin d'apprentissage, a sollicité en tant qu'auto-entrepreneur, une mise à disposition du bassin d'apprentissage.

Dans le cadre de son auto-entreprise, Mme SAUVAGEOT accueillera des enfants plusieurs fois par semaine afin de leur donner des leçons de natation. Cette activité s'inscrit dans les actions du plan de lutte contre les noyades. Cela répond également aux attentes de la Communauté de communes pour le développement de l'aisance aquatique et l'obtention du « savoir nager ».

À cet effet il convient de mettre à disposition le bassin d'apprentissage sur ces temps d'activité. Une convention de mise à disposition devra être signée avec Mme SAUVAGEOT. L'ensemble des documents nécessaires (constitution, assurance, ...) a été remis mi-octobre à la CCPH.

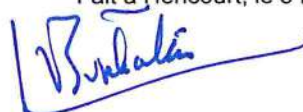
Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer avec Mme SAUVAGEOT, la convention de mise à disposition du bassin d'apprentissage.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 novembre 2021

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 4 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 octobre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 octobre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURLKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Luc BOULLEE / Catherine FORTES à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Maryse GIROD / Dahlila MEDDOUR à Pascale RAPP / Patrick PAGLIA à Christophe VAILLANT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Pascale RAPP
déléguée de la Commune de COISEVAUX

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°205/2021

Objet : Attribution d'une subvention aux SGH Athlétisme et aux Amis de l'humanité

1. Demande de subvention des SGH Athlétisme

Le Président expose que l'association organise la 19^{ème} édition des 10 kms d'Héricourt le 12 décembre 2021. Depuis des années la CCPH soutient cette manifestation de rayonnement communautaire à hauteur de 1 000 €. Le budget de cette manifestation s'élève à 19 300 € avec les participations recherchées du Conseil Départemental, de la CCPH, de la Ville d'Héricourt, de la Ligue Bourgogne Franche-Comté et des divers sponsors. Pour cette année, l'association renouvelle sa demande de subvention à hauteur de 1 000 €. Le bureau a émis un avis favorable pour l'attribution d'une 1 000 €.

2. Demande de subvention de l'association les amis de l'humanité

Chaque année depuis 2014, l'association organise des débats et des spectacles à Héricourt. Pour 2021, un spectacle théâtre est proposé par le comédien Philippe Durand intitulé « 1336 : parole de Fralibs » à la salle des fêtes d'Héricourt le samedi 6 novembre. Le budget prévisionnel du spectacle est de 1 400 € avec les participations recherchées du Conseil Départemental, la CCPH, la billetterie et les sponsors. L'association sollicite une subvention de 150 €.

Le bureau a émis un avis favorable pour une subvention de 150 €.

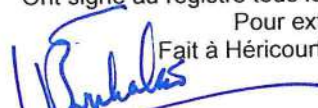
Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages **DECIDE** d'attribuer les subventions proposées aux associations et **AUTORISE** le Président à procéder aux versements.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 novembre 2021

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 4 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 octobre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 octobre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURLKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Luc BOULLEE / Catherine FORTES à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Maryse GIROD / Dahlila MEDDOUR à Pascale RAPP / Patrick PAGLIA à Christophe VAILLANT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Pascale RAPP
déléguée de la Commune de COISEVAUX

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°206/2021

Objet : Autorisation de signature d'une convention relative à la mise en œuvre des titres interopérables pour Nord Franche-Comté Mobilités entre Airweb, le Syndicat mixte de transport Nord Franche-Comté et les AOM

Le Président expose que le Syndicat recourt à la solution proposée par l'entreprise Airweb pour commercialiser un certain nombre de titres de transports via l'application Nord Franche-Comté Mobilités.

Le Syndicat ne souhaitant pas assurer l'encaissement des recettes issues de la vente des titres et leur reversement aux autorités organisatrices de la mobilité membres, il a demandé à l'entreprise Airweb d'assurer cette mission pour les titres interopérables.

Le reversement des recettes se fera après accord des 3 AOM, de la manière suivante :

- Pour les titres métropolitains, un tiers pour chaque réseau :
 - 1/3 pour la Communauté de communes du Pays d'Héricourt (Hériva),
 - 1/3 pour le Syndicat mixte des transports en commun du Territoire de Belfort (Optymo),
 - 1/3 pour Pays de Montbéliard Agglomération (évolitY).
- Pour l'abonnement campus, 50 % pour chaque réseau concerné :
 - 50 % pour Pays de Montbéliard Agglomération (évolitY),
 - 50 % pour le Syndicat mixte des transports en commun du Territoire de Belfort (Optymo).

Comme pour les titres spécifiques à chaque réseau, les commissions dues seront prises en charge par les AOM selon les modalités ci-après et en considérant que le montant de la commission dû par chaque AOM est proratisé selon les mêmes barèmes que ceux indiqués pour le reversement des recettes :

Commission par titre vendu	Pourcentage en fonction du montant TTC de la vente		
	Coût additionnel par transaction réalisée avec la solution de paiement intégré d'Airweb (Payzen)		
	- de 3 €	de 3 à 10 €	+ de 10 €
Montant fixe TTC prélevé sur chaque vente	0,11 €	- €	- €
Pourcentage de commission prélevée sur chaque vente en fonction du montant TTC de la vente	1,08%	4,20%	3,00%

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** les termes du projet de convention ci-après, relative à la mise en œuvre des titres interopérables pour Nord Franche-Comté Mobilités, entre Airweb, le Syndicat mixte de transport Nord Franche-Comté et ses membres,
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 novembre 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211104-206_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 4 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 octobre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 octobre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Luc BOULLEE / Catherine FORTES à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Maryse GIROD / Dahlila MEDDOUR à Pascale RAPP / Patrick PAGLIA à Christophe VAILLANT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Pascale RAPP
déléguée de la Commune de COISEVAUX

✱ ✱ ✱ ✱ ✱

N°207/2021

Objet : AED : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Belverne

Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt soutient au titre de ses statuts les travaux de voiries effectués par les communes par un abondement de l'A.E.D (Aide Exceptionnelle Départementale) à hauteur de 15% du montant réellement versé par le Conseil Départemental.

La commune de BELVERNE a réalisé des travaux de voirie. Le dossier de demande du fonds de concours à la CCPH est complet et s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	32 098.20 €	Département	18 024.00 €
		CCPH AED	2 703.60 €
		Commune	11 370.60 €
TOTAL	32 098.20 €	TOTAL	32 098.20 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours au titre de l'AED pour un montant de **2 703.60 €** et **AUTORISE** le Président à procéder à son versement.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 novembre 2021

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 4 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 octobre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 octobre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Luc BOULLEE / Catherine FORTES à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Maryse GIROD / Dahlila MEDDOUR à Pascale RAPP / Patrick PAGLIA à Christophe VAILLANT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Pascale RAPP
déléguée de la Commune de COISEVAUX

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°208/2021

Objet : Adoption des tarifs des services publics pour 2022

Le Président rappelle que chaque année, il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur la fixation et l'évolution des tarifs publics applicables. En effet, il est nécessaire de délibérer à ce sujet pour permettre une facturation par le Trésor Public.

Pour 2022, il est proposé de maintenir l'ensemble des tarifs de l'année 2021.

- Mise à disposition de véhicule et de personnel :

La CCPH est amenée de plus en plus à prêter un véhicule aux associations ou à mettre à disposition son personnel lorsque par exemple des agents du service ordures ménagères sont sollicités à la suite d'une manifestation.

	Tarifs 2022	
Personnel à l'heure de mise à disposition	20,80 €	
Prêt de véhicule aux associations	Journée	Week-end
	36,50 €	62,00 €

- Photocopie, Impression :

Comme l'an passé, il convient de fixer des tarifs pour la réalisation de photocopies et d'impressions réalisées à la demande d'usager, d'administré concernant notamment les documents volumineux tels que les documents budgétaires.

	Noir et Blanc	Couleur
Photocopie A4 (A3 : 2 x A4)	0,20 €	0,40 €
Impression A4 (A3 : 2 x A4)	0,20 €	0,40 €

- Centre d'Affaires Pierre Carmien :

Pour 2022, il est proposé de maintenir les tarifs actuels de location de la salle de réunion du CAPC :

	Tarifs 2022
Location de la salle de réunion du CAPC (1/2 journée)	60 € HT

Il est à noter que les locataires du CAPC bénéficient d'une mise à disposition de la salle de réunion à titre gracieux.


- Maison de la formation :

Pour 2022, il est proposé de reconduire les tarifs de location des salles de la Maison de la Formation :

	Salle 1	Salle 2	Salle 3	Salle 4	Salle 5	Bureau
1/2 journée	25 €	13 €	30 €	15 €	13 €	5 €
Journée	50 €	25 €	60 €	30 €	25 €	10 €
Semaine	200 €	100 €	240 €	120 €	100 €	40 €
Mois	750 €	375 €	900 €	450 €	375 €	150 €

Ces tarifs comprennent la location de la salle et l'accès à l'espace convivialité ainsi que la connexion internet. Il est rappelé que pour chaque nouveau locataire des frais de dossier sont facturés à hauteur de 30 euros.

Il est proposé au Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** les tarifs ci-dessus présentés.

Envoyé en préfecture le 16/11/2021	
Reçu en préfecture le 16/11/2021	
Affiché le	
ID : 070-247000722-20211104-208_2021-DE	

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 novembre 2021

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211104-209_2021-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 4 novembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 octobre 2021.

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
29 octobre 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

41

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Luc BOULLEE / Catherine FORTES à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Maryse GIROD / Dahlila MEDDOUR à Pascale RAPP / Patrick PAGLIA à Christophe VAILLANT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Pascale RAPP
déléguée de la Commune de COISEVAUX

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°209/2021

Objet : Admission en non-valeur Médiathèque et ordures ménagères

Le Président expose que la Trésorerie sollicite la Communauté de communes pour admettre en non-valeur des créances considérées comme ne pouvant être recouvrées suite à la mise en œuvre des procédures de poursuite restées sans réponse.

Après examen des services sur les motifs de ces demandes, il est proposé de n'admettre en non-valeur que les créances pour lesquels il est certain (jugement, liquidation, créances inférieures au seuil de recouvrement, ...) qu'elles sont aujourd'hui irrécouvrables. Les autres demandes sont en cours d'instruction et seront proposées au conseil de fin d'année.

Ainsi il est proposé d'admettre en non-valeur les créances ci-dessous :

Sur le Budget Principal :

En référence de la liste n°4965100533

	2016	2017	2018	TOTAL	MOTIF DE LA PRESENTATION
Médiathèque	85,99 €			85,99 €	Poursuite sans effet
TOTAL	85,99 €			85,99 €	

Sur le Budget Ordures ménagères :
En référence aux listes 4455160233, 4950490233 et 4715020833

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
LISTE N°4455160233				234,50 €						234,50 €
LISTE N°4950490233					0,42 €	2,45 €	2,06 €	2,66 €	0,65 €	8,24 €
LISTE N°4715020833	168,05 €		103,06 €	85,30 €	116,63 €	94,64 €	9,00 €			576,68 €
TOTAL ANV	168,05 €	0	103,06 €	319,80 €	117,05 €	97,09 €	11,06 €	2,66 €	0,65 €	819,42 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADMET** en non-valeur des créances du service OM et Médiathèque pour un montant total de **905.45 € imputé au compte 6541 des budgets OM et principal.**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 novembre 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211104-209_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 4 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 octobre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 octobre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Luc BOULLEE / Catherine FORTES à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Maryse GIROD / Dahlila MEDDOUR à Pascale RAPP / Patrick PAGLIA à Christophe VAILLANT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Pascale RAPP
déléguée de la Commune de COISEVAUX

✦ ✦ ✦ ✦ ✦

N°210/2021

Objet : Ouverture dominicale des commerces 2022 : avis sur les demandes

Le Président rappelle que le titre III de la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, relatif notamment au développement de l'emploi, introduit de nouvelles mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche.

Ainsi, l'article L.3132-26 du Code du Travail, modifié par la loi du 06 août 2015, dispose que pour les commerces de détail, des dérogations au repos dominical peuvent être accordées par le Maire à hauteur de douze dimanches par an au lieu de cinq auparavant. La liste des dimanches doit être arrêtée par le Maire avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Outre la consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressés qui existait avant la loi, l'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit désormais faire l'objet d'une concertation préalable en consultant :

- le conseil municipal qui doit rendre un avis simple,
- l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de cinq, qui doit rendre un avis conforme.

Le Président rappelle que les commerces de détail alimentaire peuvent déjà ouvrir librement le dimanche jusqu'à 13 heures. Désormais ils pourront ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le Maire.

À noter que, sur le territoire de la Haute-Saône l'ouverture du dimanche de certaines branches d'activités est réglementée par arrêtés préfectoraux à savoir :

- les commerces de chaussures dont le nombre d'ouverture le dimanche est limité à trois ;
- les commerces de loisirs et articles de sport dont le nombre d'ouverture le dimanche est limité à deux

- les commerces d'ameublement qui peuvent ouvrir les deux dimanches précédant Noël, le premier dimanche des soldes d'hiver et quatre dimanches laissés à disposition et tenant compte des spécificités commerciales de chaque enseigne.

Conformément aux dispositions de l'article L.3132-26 du Code du Travail, l'avis du Conseil communautaire est requis sur la liste proposée par les communes, des dimanches susmentionnés, étant rappelé que cet avis doit être conforme pour que le Maire puisse arrêter cette liste.

Pour l'année 2022 :

- la SARL HERI (magasin NOZ) a sollicité la commune de Brevilliers et le Maire propose d'autoriser son ouverture pour les dimanches suivants : 2 octobre, 9 octobre, 16 octobre, 23 octobre, 30 octobre, 6 novembre, 13 novembre, 20 novembre, 27 novembre, 4 décembre, 11 décembre, 18 décembre.
- Pour Héricourt, après consultation des commerces, il est proposé par la Ville d'Héricourt de permettre l'ouverture des commerces les 12 dimanches suivants : 9 janvier, 20 mars, 10 avril, 12 juin, 10 juillet, 11 septembre, 23 octobre, 21 novembre, 27 novembre, 4 décembre, 11 décembre et 18 décembre.

Le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (5 votes contre) **EMET** un avis conforme aux propositions de Messieurs les Maires de Brevilliers et Héricourt et **AUTORISE** l'ouverture dominicale des commerces sur leurs communes respectives.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 5 novembre 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211104-210_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 4 novembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 octobre 2021.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 octobre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

40

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Luc BOULLEE / Catherine FORTES à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Maryse GIROD / Dahlila MEDDOUR à Pascale RAPP / Patrick PAGLIA à Christophe VAILLANT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Pascale RAPP
déléguée de la Commune de COISEVAUX

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°211/2021

Objet : Fonds Régional des Territoires : Attribution de subvention

Le Président expose que lors du Conseil communautaire du 30 septembre dernier, le conseil avait acté du versement d'aides au fonctionnement pour le financement d'outils numérique pour Liberty Gym et la Dame de Pique pour un montant respectif de 500 € (délibération n°178/2021).

Pour des raisons matérielles, il convient de modifier la délibération en annulant le versement à la Dame de Pique d'un montant de 500 € et de délibérer à nouveau pour l'attribution et le versement de cette subvention.

Entreprise	Nature du projet	Coût du projet	Montant de la subvention	Dont participation CCPH	Dont participation Région
LA DAME DE PIQUE Héricourt	Abonnement site vitrine Plateforme EN BAS DE CHEZ MOI	1 308 € HT	500 €	100 €	400 €

Le reste des subventions accordées par la délibération n°178/2021 demeure.

Fernand BURKHALTER ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de financer le nouveau projet déposé par La dame de pique sur le volet numérique pour un montant de 500 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 novembre 2021

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 4 novembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 octobre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Luc BOULLEE / Catherine FORTES à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Maryse GIROD / Dahlila MEDDOUR à Pascale RAPP / Patrick PAGLIA à Christophe VAILLANT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Pascale RAPP
déléguée de la Commune de COISEVAUX

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°212/2021

Objet : Information Fonds Régional des Territoires

Le Président rappelle que la CCPH s'est engagée aux côtés de la Région depuis septembre 2020 afin d'accompagner les TPE de moins de 10 salariés impactées par la crise sanitaire à travers le **Pacte pour les territoires**.

Nous avons communiqué sur ce dispositif lors d'une réunion de présentation le 14 septembre 2020 où 145 invitations ont été envoyées.

Un article est également paru dans le magazine de la CCPH à l'automne 2020.

Les informations et dossier de demande de subvention étaient consultables et téléchargeables sur le site internet de la CCPH.

Ce pacte comporte plusieurs volets, eux-mêmes gérés par différents partenaires :

1. **Un Fonds Régional d'Avances Remboursables** dont la gestion est déléguée par la Région au réseau Initiative (Initiative Haute-Saône pour le 70) initialement jusqu'au 30 juin 2021 et prolongé jusqu'au 31 décembre 2021

Ce fonds est financé par la Région, les ECPI et la Banque des territoires selon les quotes-parts suivantes :

EPCI : 1 € par habitant (20 962 € pour la CCPH).

Région : 1 € par habitant.

Banque des territoires : 2 € par habitant.

Dotation globale régionale : 10.2 M€.

Ce fonds vise à proposer une aide à la trésorerie à taux 0 et sans garantie d'un montant de 3 000 € à 15 000 € remboursables sur 5 ans avec un différé de remboursement de 2 ans.

Trois entreprises du territoire intercommunal ont bénéficié de ce fonds en 2020/2021 :

- Cabinet SPL (Héricourt) – Monsieur Samuel LAURENT – Psychologue : 5 000 €,
- La crinoline (Héricourt) – Madame Marianne LEVIN : 5 000 €,
- Haras du carlin (Vyans le val) – Monsieur Jérôme HAEMMERLE : 15 000 €.

Au niveau régional, à fin juillet 2021, 6 754 dossiers ont été accompagnés pour un montant total de 8 732 500 € soit un montant moyen par dossier de 12 960 €.

Pour la Haute-Saône, 46 dossiers ont reçu un avis favorable soit une aide globale de 599 000 €.

Constat : au final, ce fonds n'est pas totalement sollicité, ce qui a conduit la Région à prolonger le dispositif jusqu'à la fin de l'année.

Une explication envisageable est que les entreprises avaient déjà sollicité le Prêt Garanti par l'Etat et ont hésité à s'endetter davantage.

2. **Un Fonds Régional des Territoires (FRT)** dont la gestion est déléguée par la Région aux EPCI jusqu'au 31 décembre 2021.

Ce fonds permet de mobiliser des aides en fonctionnement et/ou en investissement.

Sur proposition de la Région, il a fait l'objet de deux réabonnements avec les engagements suivants :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Convention initiale signée le 10 sept 20 (Délibération n°120/2020)	Région (4 €/hab)	83 848 €	20 962 €
	CCPH (1€/hab)	20 962 €	-
Avenant n°1 (Réabondement en fonctionnement) Signé le 9 déc 20 (délibération n° 155/2020)	Région (2€/hab)	-	41 924 €
	CCPH (1€/hab)	-	20 962 €
Avenant n°2 (Réabondement en fonctionnement) Signé le 5 mai 21 (délibération n° 173/2020)	Région (2€/hab)		41 924 €
	CCPH (1€/hab)		20 962 €
Total		104 810 €	146 734 €

Au terme de ces 2 avenants, la CCPH engage donc **20 962 € en investissement et 41 924 € en fonctionnement.**

La Région engage 83 848 € en investissement et 104 810 € en fonctionnement.

Volet fonctionnement

Au 30 septembre 2021, l'enveloppe en fonctionnement est consommée à hauteur de **40 %**.

Le règlement d'intervention de la Région prévoit que les crédits en fonctionnement viennent financer :

- **Une aide à la trésorerie liée à la perte d'activité** sur les différents confinements pour les entreprises soumises à fermeture administratives.

Les élus de la CCPH ont décidé de verser la part CCPH (500 €) à toute entreprise en faisant la demande sous réserve d'une fermeture administrative.

La part Région (1 000 €) a quant à elle été attribuée sous réserve d'une non compensation de la perte de chiffre d'affaires par le Fonds de Solidarité National (Mesure Etat).

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 
ID : 070-247000722-20211104-212_2021-DE

Au final :

- 82 aides versées sur les fonds CCPH pour un montant total de 41 000 €.
- 11 aides versées sur les fonds Région pour un montant de 11 000 €.

Constat : Les TPE ont plutôt bien été accompagnées par le Fonds de Solidarité National.

Pour mémoire, le FSN permettait de percevoir une aide de maximum 10 000 € mensuelle en compensation de la perte de chiffre d'affaires à partir du 2^{ème} confinement. Les entreprises soumises à fermeture administrative étaient essentiellement des commerces dont le chiffre d'affaires mensuel ne dépassait pas ce montant d'où la faible mobilisation des aides régionales.

- **Une aide à la transition numérique à travers l'abonnement à une plateforme de e-commerce** : EN BAS DE CHEZ MOI (En bas de chez moi - Le commerce de proximité à Héricourt), développée par la société SKILZ d'Héricourt en partenariat avec la CCPH et l'association des commerçants APACH.

13 enseignes aidées à ce jour pour un montant total de subvention de 8 250 €.

CASSIOPEE	Madame LECOCQ Amandine
COIFFURE ISA.B	Madame BOILLOT Isabelle
EG MARIAGES ET CREATIONS	Madame GREZEL Eloïse
EIRL LA DAME DE PIQUE	Madame BURKHALTER Marie-Cécile
LADY MAN	Madame JOACHIM Anne
LE CŒUR SUR LA PATTE	Madame SIMOES-PEREIRA Marie-Lucie
PARFUMERIE CHRISTINE	Madame ELION Christine
PHIL'MOD PHILDAR	Madame BILLIOTTE Aude
LIBERTY GYM	Madame DUPUY Aline
BOUCHERIE NAVILIAT	Monsieur NAVILIAT David
RELAIS DES MOUSQUETAIRES	Madame ROHR Angélique
LA VIE CLAIRE	Madame LOZANO Carine
LA ROSACE	Monsieur EL ASRI Karim

Volet investissement

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
 Reçu en préfecture le 16/11/2021
 Affiché le 
 ID : 070-247000722-20211104-212_2021-DE

D'un point de vue calendaire, ce volet du Pacte pour les territoires s'inscrit dans la continuité des aides à l'investissement menées de janvier 2018 à janvier 2020 dans le cadre du dispositif FISAC (Fonds de soutien au commerce et à l'artisanat cofinancé par l'Etat).

Pour la période de septembre à décembre 2020, les élus ont donc souhaité soutenir fortement les investissements des TPE en cumulant les deux dispositifs avec un appui financier des communes concernées par les projets en lieu et place des crédits FISAC (ETAT) portant à 50 % le taux d'intervention des subventions pour les projets compris entre 3 000 et 30 000 €.

6 projets ont été soutenus sur ce principe.

À compter de janvier 2021, le Fonds Régional des Territoires (FRT) a été maintenu à hauteur de 40 % des dépenses éligibles.

Voir en pièce jointe le tableau récapitulatif des projets aidés.

Au final :

- 34 projets ont été accompagnés pour un montant total de subvention de 110 909.12 € soit 106 % de l'enveloppe disponible (sous réserve de quelques sous réalisations),
- 1 projet conventionné en 2020 mais abandonné par le porteur en 2021 (La vie Claire),
- 3 projets non éligibles (en raison de la nature des dépenses) :
 - Crinoline – Héricourt : travaux d'accessibilité : dossier réorienté vers le Fonds régional d'avances Remboursables,
 - La filature – Héricourt : projet de clôture du parking,
 - Autoclean – Chalonvillars : projet de clôture du parking.
- 1 projet réorienté vers un autre dispositif régional pour le financement d'outils numériques :
 - Entreprise FAURE – Bussurel

Projet d'investissement dans un logiciel sur mesure adapté aux spécificités de l'entreprise en maintenance et installation de chauffage en vue d'optimiser la gestion des chantiers et la facturation.

Coût total : 66 795 € HT.

Projet accompagné par la Région grâce au dispositif DIGIT PASS : subvention de 29 142 €.

- Sur ces crédits d'investissement, 3 000 € sont également fléchés vers l'APACH pour la création de la plateforme En bas de chez moi.
- 2 dossiers sont susceptibles de nous être déposés :
 - L'art et la Matière – Héricourt : matériel informatique et caisse.
 - Gymnasium – Héricourt : portique de contrôle du pass sanitaire et nouvelles machines afin de rester concurrent face à l'installation prochaine d'une 3^{ème} salle de sport à Héricourt.

Lors du bureau du 15 septembre, les élus ont décidé de suspendre toutes les nouvelles demandes dans l'attente d'une éventuelle reconduction du dispositif en 2022.

SYNTHESE DU DISPOSITIF

1. Fonds Régional d'Avances Remboursables géré par Haute-Saône Initiative.

La convention de partenariat avec la Région a été signée le 10 septembre 2020 et prend fin au 31 décembre 2021.

Il s'agit d'un fonds mutualisé au niveau Régional avec une participation des EPCI à hauteur de 1€ par habitant soit 20 962 € pour la CCPH.

Avec la participation de la Région à hauteur de 1 € habitant et de la Banque des territoires pour 2€ par habitant, la dotation globale est de 10.2M€. Au 30 juin 2021, l'enveloppe est consommée à hauteur de 85 %.

Pour le Pays d'Héricourt, 3 entreprises sont accompagnées pour un montant total de 25 000 €.

2. Fonds Régional des Territoires géré par chaque EPCI

La convention de délégation d'octroi des aides avec la Région a été signée le 10 septembre 2020 et prend fin au 31 décembre 2021.

Sur le volet fonctionnement :

Une enveloppe disponible de 146 734 € consommée à hauteur de 40 % en raison du soutien important de l'Etat en direction des TPE avec le Fonds de Solidarité National.

- 82 aides versées par la CCPH en soutien à la trésorerie pour les entreprises soumises à fermeture administrative pour un montant total de 41 000 €,
- 11 aides versées par la Région après calcul de la perte de chiffre d'affaires et en complément du Fonds de Solidarité National pour un montant total de 11 000 €,
- 13 aides versées pour des projets numériques en lien avec la plateforme En bas de chez moi pour un montant total de 8 250 €.

Sur le volet investissement :

Une enveloppe disponible de **104 810 €** consommée à 106 % (**soit 110 909 €**) avec un apport complémentaire de la CCPH à hauteur de **6 000 €**.

34 dossiers sont accompagnés, ce qui représente un montant total d'investissement de la part des entreprises de **491 420 €**.

On note un véritable effet levier de cette mesure en faveur de projets de développement ou de modernisation. Une poursuite de ces aides sur 2022 pourrait permettre d'accompagner de nouveaux projets.

Perspectives :

À ce stade, il n'y a pas d'information sur la reconduction du dispositif par la Région en 2022 mais nous avons saisi la Présidente de Région sur l'intérêt de reconduire cette action.

La cible des TPE qui représentent 80 % des entreprises du Nord Franche Comté apparaît fondée et il conviendrait en cas de reconduction de mener une nouvelle campagne d'information.

Pour l'instant, les élus régionaux travaillent sur la rédaction du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique) qui doit servir de cadre à toutes les interventions économiques et qui devrait être voté au plus tard en juin 2022.

Un bilan qualitatif sera à produire début 2022. Une trame nous sera communiquée prochainement par les services de la Région. Les dépenses devront être certifiées par le comptable public. La demande de solde devra être déposée par chaque EPCI au plus tard le 30 juin 2022 avec le cas échéant reversement des crédits régionaux non consommés.

À noter la très bonne collaboration avec les services de la région tout au long de la mise en œuvre du dispositif avec des chargés de mission pour chaque territoire et des réunions de travail en visio efficaces.

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 5 novembre 2021

Le Président,



Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211104-212_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 4 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 octobre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 octobre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Maryse PORTAZ, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Luc BOULLEE / Catherine FORTES à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Maryse GIROD / Dahlila MEDDOUR à Pascale RAPP / Patrick PAGLIA à Christophe VAILLANT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dominique VARESCHARD / Pierre-Yves SUTTER à Sylvie NARDIN / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Pascale RAPP
déléguée de la Commune de COISEVAUX

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°213/2021

Objet : Information sur les décisions prises par le Président en matière de marché et de ressources humaines dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil communautaire

Conformément à la délibération n°102/2020, le Président doit informer le Conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ☉ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- ☉ Marchés publics : en € HT :

27/09/21	M358/2021	ITINERAIRES Architecture	Services	Proposition de Maîtrise d'œuvre – Etude diagnostic	90000 BELFORT	5 870,00 € HT
04/10/21	M377/2021	WESCO	Fournitures	Mobilier Pôle Ploye	79141 CERIZAY Cedex	3 783,46 € HT
19/10/21	M440/2021	NEDEY	Fournitures	Achat véhicule Jumpy	90000 BELFORT	12 132,30 € HT

- ☉ Contrat de location : NEANT
- ☉ Contrat d'assurance : NEANT
- ☉ Régies comptables : NEANT
- ☉ Dons et legs : NEANT
- ☉ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ☉ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ☉ Conventions de formation du personnel : NEANT

- ④ Contrat de travail à durée déterminée soit 4 contrats pour la période du 30 septembre au 31 octobre 2021, 1 contrat du 11 octobre au 10 novembre 2021, 1 contrat du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021 et 1 contrat du 1^{er} octobre 2021 au 31 août 2022

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
PERISCOLAIRE			
Renfort d'activité	2	20h	2
CUISINE			
Vacance de poste	1	25h	1
Remplacement	1	25h	1
ADMINISTRATIF			
Remplacement	1	35h	1
OM			
Renfort d'activité	1	25h	1
Vacance de poste	1	35h	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 5 novembre 2021
 Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/11/2021

Reçu en préfecture le 16/11/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211104-213_2021-DE

